

Évaluation finale

« *Tous ensemble pour les droits de tous* »

-

**Programme conjoint
KIYO - Solidagro - Viva Salud**

**Rapport d'évaluation Burundi
Décembre 2021**

*Réalisé par INANGA
Pierre LÉON- évaluateur principal
Julien Moriceau-Coordination et assurance qualité*

Table des matières

1. Liste des abréviations.....	1
2. Synthèse.....	2
3. Introduction.....	3
3.1. Objectifs de l'évaluation.....	3
3.2. Description des phases de l'évaluation.....	3
4. Évaluation et réponse aux questions évaluatives.....	4
4.1. Analyse des critères OCDE-DAC.....	4
Pertinence.....	4
Efficacité.....	6
Efficience.....	11
Partenariat et synergies.....	11
Durabilité et impact.....	13
4.2. Thèmes transversaux.....	16
Genre.....	16
Environnement.....	16
5. Analyse du renforcement des capacités des partenaires.....	17
6. Leçons apprises.....	17
7. Conclusions et recommandations, ciblées par destinataire.....	18
8. Annexes.....	21

1. Liste des abréviations

ABDE : Approche Basée sur les Droits de l'Enfant

APRODEM : Association pour la promotion et la protection des droits de l'enfant

CDE : Comité des Droits de l'Enfant

CPE : Comité de Protection de l'Enfant

DE : Droits de l'Enfant

ESR : Enfant en situation de rue

FVS – AMADE : Famille pour Vaincre le SIDA et Association Burundaise des amis de l'Enfance

GS : Groupes de Solidarité

JJB : Jumelage Jeunesse Burundi

MCL : Mineur en conflit avec la loi

OIDEB : Observatoire INEZA des Droits de l'Enfant au Burundi

OEV : Orphelins et enfants vulnérables

OSC : Organisation de la Société Civile

RC : Renforcement de capacités

TOC : Théorie du changement

2. Synthèse

Ce document présente les conclusions et recommandations de l'évaluation finale du programme commun quinquennal 2017-2021 *Tous ensemble pour les droits de tous*, des ONG Viva Salud, KIYO et Solidagro, pour le Burundi. L'évaluation, dont la méthodologie a été développée en mai et juin 2021 a été menée en desk review sur la période de septembre et octobre 2021.

Le programme du Burundi s'articule autour des quatre principes de la Convention internationale des droits de l'enfant : la participation (création/soutien à des espaces de démocratie participative), la non-discrimination (défense des victimes de violation des droits de l'enfant), l'intérêt supérieur de l'enfant (prise de décisions sociales et politiques positives concernant les enfants) et le droit de vivre, de survivre et de se développer (développement social et économique des enfants et des familles). Il vise à ce que « *Grâce à l'intervention coordonnée de la société civile burundaise, des structures communautaires participatives mixtes garantissent davantage les droits de tous les enfants* ».

Déjà relevé lors de l'évaluation croisée à mi-parcours réalisée en 2019, les violations des droits des enfants sont nombreuses au Burundi, et le programme vient y répondre de manière pertinente via le renforcement du travail des partenaires locaux. Ils travaillent tous les quatre sur les droits des enfants mais sur des thématiques différentes (aide légale -accès à la justice- pour le partenaire Observatoire INEZA des Droits de l'Enfant au Burundi (OIDEB) ; réinsertion socio-économique (avec la mise en place des Groupes de Solidarité (GS)) et mise en place de Comités de Protection de l'Enfant (CPE) pour le partenaire Famille pour Vaincre le SIDA et (FVS-Amie des Enfants) ; accès à l'éducation formelle (écoles secondaires) pour le partenaire Association pour la promotion et la protection des droits de l'enfant (APRODEM) ; mobilisation/participation des jeunes (Clubs de Jeunes) dans les communautés avec le partenaire Jumelage Jeunesse pour le Bien-être des enfants et des jeunes (JJB) ce qui permet une complémentarité et une synergie interne. L'approche participative et communautaire vient renforcer l'efficacité et l'impact de leurs actions.

Les indicateurs disponibles démontrent une atteinte des résultats, avec parfois des indicateurs atteints bien au-delà de ceux planifiés initialement. Ces données restent toutefois à interpréter avec précautions. Il est vrai que les structures mises en place et soutenues par les partenaires (GS, CPE, clubs d'enfants) permettent de toucher un nombre grandissant de personnes au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme. Toutefois, des interprétations différentes des indicateurs selon les partenaires ont pu entraîner une surévaluation de certains indicateurs et un travail d'harmonisation et de compréhension commune a dû être fait.

Quelques recommandations sont formulées, qui pourraient améliorer l'efficacité des actions et leurs impacts dans le cadre de futurs programmes. D'autres efforts pourraient être faits en amont de programme sur les aspects de suivi-évaluation et sur la vision commune de KIYO et de ses partenaires à travers la théorie du changement.

En 2020, la crise épidémique de Covid aurait pu être source de freins notables à la réalisation des activités mais il s'avère que cela n'a pas (ou peu) été le cas. En

effet, le gouvernement burundais n'a pas instauré de mesures restrictives et durables durant la pandémie qui auraient pu entraîner une baisse ou un arrêt des activités du programme. KIYO et ses partenaires ont néanmoins ralenti le rythme de certaines activités, de sensibilisation notamment, qui par leur nature pouvait représenter un risque.

Sur un aspect plus qualitatif, le programme a permis un certain nombre de changements. D'abord chez les bénéficiaires directs, les enfants, qui démontrent de nouvelles aptitudes et responsabilités en matière de sensibilisation aux droits de l'enfant. Ensuite chez les bénéficiaires intermédiaires, notamment les communautés, qui sont de plus en plus engagées sur la question des droits de l'enfant et qui deviennent autonomes dans la constitution de groupes de solidarité. Cet engagement se traduit aussi par leur implication dans les Comités de Protection de l'Enfant (CPE), qui permettent d'identifier, de documenter et de suivre les situations de violations des droits de l'enfant. Pour finir, les bénéficiaires intermédiaires, les partenaires, sont de plus en plus sensibles à la participation effective des enfants et n'envisagent plus leurs actions vis-à-vis d'eux selon une approche basée sur les besoins. Ils les considèrent désormais comme acteurs de changements.

Au niveau des autorités, le programme a également permis un certain nombre de mesures en faveur des droits de l'enfant. En revanche, elles restent prises au niveau local (collinaire, scolaire, communautaire). Un passage à l'échelle s'avère encore nécessaire pour que des mesures institutionnelles soient prises au niveau national et pour se rapprocher de l'objectif de la TOC du programme : Droits des enfants garantis pour tous au Burundi. Pour cela, un renforcement du plaidoyer, avec l'appui d'organisations spécialisées serait nécessaire.

3. Introduction

Le méthodologie complète a été développée en mai et juin 2021 et validée par la coordination du programme commun. La même méthodologie a été utilisée pour les rapports Burundi, Maroc, Brésil. Elle est en grande partie commune à l'évaluation finale menée en RDC et en Belgique.

3.1. Objectifs de l'évaluation

- Apprécier de manière neutre et en fin de parcours la contribution du programme commun à ce que les titulaires d'obligations intègrent et appliquent l'approche par les droits pour le développement dans leurs politiques et que finalement les droits des détenteurs soient mieux garantis (Belgique) ;
- Que les droits de l'enfant soient promus par des activités de sensibilisation des titulaires d'obligations afin de leur faire prendre leurs responsabilités et par des stratégies de soutien de bénéficiaires afin de les rendre capables d'exiger activement l'application de leurs droits et de participer à la politique de la jeunesse en conformité avec la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant) et l'ECA (Loi juvénile brésilienne) (Brésil) ;
- Grâce à l'intervention coordonnée de la société civile, des structures communautaires participatives mixtes garantissent d'avantage les droits de tous les enfants (Burundi) ;

- Les droits de l'enfant sont d'avantage respectés, parmi les enfants victimes de violences familiales et de rejet social de mères célibataires, les enfants malentendants victimes de discrimination et les enfants potentiellement ou effectivement victimes de violences sexuelles (Maroc).

A ce titre, l'équipe d'évaluation évalue la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des résultats du programme commun Viva Salud, Kiyo et Solidagro afin de rendre des comptes sur les résultats obtenus pour chaque objectif préalablement identifié lors de l'élaboration de la TdC (Théorie du Changement). Cet objectif est notamment mis en œuvre à travers le développement d'une méthodologie d'évaluation rigoureuse, l'élaboration de rapports d'évaluation comprenant des analyses objectives, en insistant sur les éléments d'amélioration, en identifiant les bonnes pratiques et en produisant des recommandations spécifiques, concrètes et réalistes.

3.2. Description des phases de l'évaluation

Phase 1 (Mai et Juin 2021) : Développement de la méthodologie et des outils de collecte de données

Phase 2 (Septembre Octobre 2021) : Collecte et synthèse des données

- Analyse documentaire

Cette évaluation s'est faite à travers l'analyse systématique de documents du programme (rapports annuels, rapports d'activités, évaluations, PV de réunion de pilotage, évaluation mi-parcours, etc...), ainsi que quelques documents externes. L'évaluation finale prend notamment en compte le degré de prise en compte et des obstacles à la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation mi-parcours et de l'analyse du document de programme par la DGD effectué en début de programme.

- Entretien semi directifs avec la coordination pays et un partenaire

De manière complémentaire, 2 entretiens ont été réalisés avec la coordination pays et un partenaire, suivant la grille d'entretien développée dans la méthodologie. Ils ont permis d'approfondir l'analyse documentaire, de capter la perception et le point de vue d'acteurs clés du programme, et de tester certaines pistes de conclusion ou recommandation.

- Analyse de matériels supplémentaires collectés par les équipes de Kiyo. [Auto évaluation, récit de vie]

Phase 3 : (novembre et décembre 2021) Analyse des données et rapport

- ✓ Conformément aux TDR, Pour chaque question d'évaluation, l'analyse a produit des informations sur les trois aspects suivants : des éléments d'amélioration ; les bonnes pratiques/ facteurs de réussite ; des pistes de solutions sous forme de recommandations. Les recommandations sont énoncées à la fin du rapport.
- ✓ Les données pertinentes ont été réparties par question et critère d'évaluation, et ont fait l'objet de la formulation d'une réponse argumentée avec mention explicite des sources d'information précises.

- ✓ L'évaluateur a basé son analyse sur l'existant, c'est-à-dire sur les données internes et sur l'évaluation mi-parcours du programme. Un accent a été mis sur l'analyse de la continuité ou des évolutions/ruptures depuis l'évaluation mi-parcours, ainsi que sur la prise en compte des recommandations et des évolutions de la relation partenariale.
- ✓ Dans la mesure du possible, les données ont été triangulées et confrontées à des informations et points de vue récoltés auprès des différentes sources (rapports, études, entretiens) afin de réduire les biais d'interprétation et augmenter la fiabilité des analyses, d'améliorer la fiabilité et la légitimité des conclusions et donc préparer l'appropriation des conclusions et recommandations.
- ✓ Les recommandations ont été formulées afin d'être réalistes, ciblées par partenaire concerné, ordre de priorité et timing de mise en œuvre.

4. Évaluation et réponse aux questions évaluatives

4.1. Analyse des critères OCDE-DAC

Pertinence

L'évaluation considère la pertinence du programme comme très bonne. Les problèmes abordés sont pertinents et répondent aux besoins des populations cibles selon leurs situations respectives. L'approche basée sur les droits de l'enfant permet d'inclure les détenteurs de droits et de soutenir et renforcer les porteurs d'obligations à assumer leur responsabilité.

Le programme au Burundi se déroule sur 7 provinces¹, avec 4 partenaires locaux². Deux d'entre eux interviennent sur la totalité des 7 provinces et deux autres sur 5 d'entre elles. Leur **connaissance du contexte** et leur **ancrage local** leur permet de répondre de manière pertinente et adaptée aux problèmes abordés par le programme sur la thématique des Droits de l'Enfant (DE). En effet, le programme, via les actions des partenaires locaux, vient **répondre à des violations des droits de l'enfant** identifiées par le Comité des Droits de l'Enfant (CDE) et dont sont victimes les enfants les plus vulnérables. Parmi les principaux sujets de préoccupation et recommandations, le CDE insiste notamment sur celles *concernant les mécanismes de surveillance, l'enregistrement des naissances, la discrimination à l'égard de la minorité Batwa et la justice pour mineurs*³. Il aborde aussi dans ses *Observations finales* la situation des enfants en situation de rue, ceux touchés par le VIH/SIDA, l'exploitation et les violences sexuelles, l'accès à l'éducation et à la formation

1 Ngozi, Kayanza, Bujumbura rural, Bubanza, Rumonge, Bururi, Makamba.

2 FVS - Amie des Enfants (Famille pour Vaincre le SIDA) ; OIDEB (Observatoire INEZA des Droits de l'Enfant au Burundi) ; JJB (Jumelage Jeunesse pour le Bien-être des enfants et des jeunes) ; APRODEM (Association pour la promotion et la protection des droits de l'enfant)

3 *Observations finales Burundi, Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention*, Comité des droits de l'enfant, Cinquante cinquième session, 13 septembre - 1er octobre 2010

professionnelle, l'accès aux services de santé, la justice pour mineurs... autant de défis auxquels les partenaires tentent de répondre.

Chacun intervient donc sur des **thématiques différentes** (aide légale -accès à la justice- pour le partenaire OIDEB ; réinsertion socio-économique (avec la mise en place des Groupes de Solidarité) et mise en place de Comités de Protection de l'Enfant pour le partenaire FVS ; accès à l'éducation formelle et lutte contre les violences en milieu scolaire (écoles secondaires) pour le partenaire APRODEM ; mobilisation/participation et autonomisation socio-économique des jeunes (Clubs de Jeunes) dans les communautés avec le partenaire JJB), mais une **complémentarité** existe entre eux dans le sens où chaque partenaire peut référer les enfants vers les uns ou les autres selon leurs domaines d'expertise respectifs et les situations spécifiques des enfants et jeunes.

L'approche utilisée dans le cadre du programme est également pertinente. **L'approche basée sur les droits de l'enfant** (ABDE) est un levier pour élever les droits de l'Homme et permet, dans le contexte du Burundi, d'emporter plus facilement l'adhésion de tous (communautés et autorités). Le programme est construit sur la base des quatre principes⁴ de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CIDE), formulés en quatre résultats et agissant ainsi comme fil conducteur tout au long de la mise en œuvre du programme. Autre élément caractéristique de l'ABDE et représenté sous la formulation d'un 5^{ème} résultat, le programme se concentre sur la formation et le **renforcement de capacité** des enfants, des parents, des partenaires, des communautés et des autorités. Les titulaires de droits sont donc encouragés à revendiquer leurs droits et sont soutenus pour le faire, et les détenteurs d'obligations sont suivis et soutenus pour être mieux capables d'honorer leurs obligations.

Les partenaires utilisent une approche **communautaire**, avec la mise en place de structures telles que les GS, CPE, clubs scolaires, clubs d'enfants), et **participative**, grâce à l'implication active des membres de la communauté, y compris les enfants. Cette dimension participative que les partenaires ont mis en place dans le cadre du programme a permis une évolution des pratiques sur la question des DE et a favorisé des changements à plus long terme. En effet, les partenaires n'envisagent plus leurs actions vis-à-vis des enfants selon une approche basée sur les besoins mais les considèrent désormais comme acteurs de changements.

Comme mentionné lors de l'évaluation mi-parcours, le programme est en **cohérence avec les priorités politiques**. Même si les partenaires ne se sont pas forcément référés aux plans communaux de développement communautaire (PCDC), les objectifs du programme ne sont pas en désaccord avec leur contenu. Ils se sont par contre basés sur la CIDE dont le Burundi est signataire et d'autres textes nationaux en matière d'éducation et des droits des enfants⁵.

4 Intérêt supérieur de l'enfant ; non-discrimination ; Droit de vie, survie et développement ; Participation

5 La « Politique nationale de protection de l'enfant » et le « Plan d'Action National 2010-2015 concernant l'élimination des pires formes du travail des enfants » qui vise à satisfaire la Convention ILO n°182 relative aux pires formes du travail des enfants ratifiée par le Burundi en 2002.

Efficacité

L'évaluation considère l'efficacité du programme comme globalement bonne, avec quelques points d'attention liés au plaidoyer qui pourrait être renforcé et étendu à l'échelle nationale ainsi que sur la question de l'identification et de la compréhension commune des indicateurs. Des bonnes pratiques et réussites ont été identifiées comme les structures communautaires « Groupes de Solidarité », et la participation effective des enfants.

De manière générale, les résultats du programme ont été atteints ou sont en train de l'être. Fin 2020, les indicateurs de chaque résultat étaient atteints et/ou dépassés, à l'exception du *Nombre d'activités développées par le partenaire pour assurer sa durabilité financière*⁶ relatif au résultat 5. Au moment de l'évaluation, et selon les données disponibles⁷, les partenaires étaient sur la bonne voie pour atteindre les résultats fixés. La crise épidémique du COVID a eu peu, voire pas du tout d'incidence sur la réalisation des activités, à l'exception peut-être de certaines séances de sensibilisation regroupant trop de monde pour être maintenues. Au vu des entretiens réalisés et de la documentation disponible, il apparaît que les objectifs du programme sont en train de se réaliser dans les zones d'intervention concernées, même s'il est difficile d'étendre ce constat à l'ensemble du pays. L'objectif fixé est le suivant : *Grâce à l'intervention coordonnée de la société civile burundaise, des structures communautaires participatives mixtes garantissent davantage les droits de tous les enfants*. Fin 2020, 76% des enfants déclaraient se sentir protégés par leur famille, communautés et autorités décentralisées, et 152 décisions favorables au droit de l'enfant ont été prises par des autorités (éducatives, politiques, juridiques ...) issues des espaces mixtes de démocratie participatives. Ces 2 indicateurs dépassaient ceux planifiés pour 2020 et sont en bonne voie pour être atteints, voire dépassés à la fin du programme.

Résultat 1 : La participation des enfants est renforcée dans la défense et la promotion de leurs droits au travers d'espaces de démocratie participative.

Ce résultat contribue au changement intermédiaire « les enfants participent, via des espaces de démocratie participative ». La participation a été un axe fort du programme et les partenaires pourraient valoriser encore davantage le potentiel de la participation grandissante des enfants. Le terme « acteur de changement » revient fréquemment. Plusieurs activités ont été mises en œuvre par et pour les enfants, dans le but de développer des compétences leur faire gagner confiance en eux, et développer leur engagement à faire valoir leurs droits.

Premier exemple, en 2021 la célébration de la Journée de l'Enfant Africain – une journée qui a été célébrée chaque année du programme – a été l'occasion pour des enfants issus des 4 partenaires de s'exprimer auprès d'adultes, y compris des représentants du gouvernement, sur leur quotidien. Ces témoignages ont eu lieu sous la forme de représentations artistiques suivant le thème « *Chaque jeune est un acteur de changement, il revendique ses droits et dénonce l'exploitation, la négligence, la violence et la maltraitance* ». C'est un bon exemple qui illustre

⁶ PME 2020, *Result 5 : Les partenaires de KIYO mettent en œuvre de projet de qualité en matière des droits de l'enfant et travaillent en synergie, Indicateur 5.1 : Nombre d'activités développées par les partenaires pour assurer sa durabilité financière,*

⁷ PME 2021 et Rapport opérationnel consolidé S1 2021 non disponibles.

comment permettre aux enfants d'exploiter leur potentiel et de rappeler leurs responsabilités aux porteurs d'obligations (de la société civile et des autorités). Cependant, il est à souligner que les rapports des partenaires ne mentionnent pas les suites de cette activité, notamment les réactions et les réponses des porteurs d'obligations, en particulier les représentants du gouvernement, que les enfants seraient en droit d'attendre suite à leurs témoignages sur leurs quotidien et les violations de leurs droits. Sans être dans la confrontation, il aurait pu être intéressant de coupler les témoignages à des demandes précises en faveur de l'amélioration des droits de l'enfant.

Recommandation : Mettre à profit ce type d'évènements rassemblant les autorités (acteurs institutionnels) en leur transmettant des demandes/attentes précises et concertées au préalable entre les partenaires, et/ou mieux documenter les effets de ce type d'évènements (réactions, prises d'engagement, nouvelles collaborations/synergies, impact sur la qualité de la relation avec les acteurs institutionnels etc.)

Un deuxième exemple pour illustrer la participation des enfants et leurs effets serait la formation en sensibilisation des jeunes membres de GS et clubs scolaires. Ces formations leur permettent d'être actifs dans la défense et la promotion des droits de l'enfants. Les entretiens réalisés témoignent des bénéfices des formations apportées aux jeunes en termes de développement de compétences, leur permettant de gagner confiance en eux et aller à la rencontre de membres de la communauté pour sensibiliser et défendre les DE lorsqu'ils observent des atteintes à l'encontre de leurs pairs. En ce sens, la recommandation formulée lors de l'évaluation à mi-parcours sur la nécessité de « sortir de l'école » et s'ouvrir à la communauté pour plus d'efficacité semble avoir été appliquée⁸.

Les résultats obtenus vont au-delà de ce qui avait été planifié dans l'indicateur relatif à ce résultat⁹: 5233 enfants et jeunes sont acteurs dans la promotion et la défense de leurs droits (pour 2400 planifiés), et 69% des enfants pris en charge par le programme qui déclarent se sentir mieux entendus au travers des espaces de démocratie (pour 45% planifiés). Notons qu'il n'y a pas de visibilité sur le nombre de personnes sensibilisées par les enfants et jeunes qui ont été formés dans le cadre du programme. Il pourrait être intéressant de mettre en place un système pour évaluer l'impact des sensibilisations par les jeunes formés.

Résultat 2 : La discrimination des enfants est combattue.

Ce résultat se base sur deux indicateurs : le *pourcentage de filles, jeunes filles et filles mères qui déclarent avoir accès aux mêmes chances que les garçons (2.1)* ; et le *nombre d'enfants discriminés qui recouvrent leurs droits (ESR, OEV, VIH/SIDA, MCL, ...)* (2.2). Au moment de l'évaluation mi-parcours en 2019, ces indicateurs étaient dépassés, bien au-delà de ceux planifiés. C'était toujours le cas en 2020, avec 71% de filles, jeunes filles et filles mères qui déclarent avoir accès aux mêmes chances que les garçons contre 60% planifiés, et 15096 enfants discriminés qui recouvrent leurs droits contre 8800 planifiés. Il est vrai que la multitude de services délivrés par les partenaires à l'attention des enfants (assistance juridique, réinsertion scolaire et/ou familiale, accès aux soins de santé, référencement vers d'autres acteurs de la protection), associés aux

⁸ Évaluation des critères/Efficacité/\$2

⁹ Données issues du PME 2020

actions de sensibilisations et de plaidoyer peuvent expliquer ces chiffres relativement hauts. Toutefois, ils sont à interpréter avec précautions, dans un sens comme dans l'autre. D'abord parce que les rapports indiquent que certaines minorités comme les enfants Batwa et enfants albinos ne seraient pas pris en compte dans ces données. Et d'un autre côté, la persistance de discrimination des enfants sur base de leur sexe est une pratique encore observée¹⁰, et qui nécessite davantage de sensibilisation pour accentuer une prise de conscience généralisée.

De plus, selon la représentante de KIYO, un travail de clarification a dû être fait par KIYO en 2020 auprès de ses partenaires pour harmoniser la compréhension des indicateurs. En effet, au cours de l'exécution du programme il a été constaté que tous les partenaires ne comptaient pas les indicateurs de la même manière ce qui a pu permettre, sans mauvaise intention, d'avoir des indicateurs supérieurs à ce qui aurait dû être. Le rapportage des indicateurs et la nécessité de renforcer les capacités des partenaires sur cette thématique figure d'ailleurs dans les leçons apprises de KIYO¹¹.

Recommandation : il apparaît essentiel, dans le cadre d'un futur programme de clarifier dès le départ et avec l'ensemble des partenaires la manière de comptabiliser et de définir les indicateurs, et ce, en tenant compte de leurs activités spécifiques respectives. Ce travail d'harmonisation devrait être documenté/capitalisé pour pallier d'éventuels turn-over au sein des équipes et éviter ainsi toutes déperdition.

Recommandation : Il pourrait être intéressant de réfléchir à la mise en place de points focaux genre dans les structures communautaires soutenues par le programme (GS, CPE, clubs d'enfant) pour s'assurer que l'intégration du genre soit appliquée, et que les discriminations basées sur le genre sont détectées et combattues. Cela impliquerait la formation et le suivi de ces points focaux par les partenaires s'ils en ont l'expertise ou par des synergies externes si nécessaires.

Résultat 3 : Le droit de vivre, de survivre et de se développer est protégé comme levier à l'autonomisation et à l'empowerment individuel.

Ce résultat contribue au changement intermédiaire « les enfants ont le droit de vivre, de se développer et sont informés et conscientisés ». Les indicateurs de ce résultat concernent : (1) le *pourcentage d'enfants qui déclarent disposer de meilleures opportunités pour vivre, survivre et se développer* et (2) le *nombre d'AGR mises en œuvre par les enfants et les familles, respectueuses de l'environnement*. Fin 2020, tous deux étaient déjà dépassés. Résultat 1 : 86% pour 85% prévu à la fin du programme ; et 367 AGR pour 85 prévus à la fin du programme (résultat 2). Ces très bons résultats sont dus aux nombreuses réinsertions scolaires et aux formations en entrepreneuriat offrant aux enfants et jeunes des perspectives d'éducation et d'emploi. Pour les jeunes n'étant plus en âge d'être scolarisé, le programme mise sur leur autonomisation d'un point de vue financier par le biais de formations leur permettant de développer des activités génératrices de revenu (AGR), et ainsi améliorer leurs conditions et niveau de vie, ainsi que celles de leurs familles. A cela s'ajoute le rôle des GS qui,

10 Rapport opérationnel 1^{er} semestre 2020, sur la base des enquêtes réalisées par les partenaires

11 Leçons apprises 2020

grâce à la cotisation de leurs membres, permettent d'assumer l'achat de matériel scolaires pour les plus démunis et ainsi lutter contre des phénomènes d'abandon scolaire et de déscolarisation. L'épargne des GS permet également à ceux qui en ont besoin de bénéficier de services de santé grâce à l'achat de cartes d'assurance maladie. Il est à noter que ces GS fonctionnent grâce au soutien du programme commun permettant in fine l'achat de fournitures scolaires. Toutefois, le partenaire APERODEM a répliqué le modèle des GS directement dans les écoles en y impliquant le personnel éducatif et administratif. C'est donc la communauté, ici les GS dans les écoles, qui assurent ce service de soutien aux enfants vulnérables pour lutter contre l'abandon scolaire. Ils contribuent sans aucun doute au droit de vie, survie et développement des enfants et illustrent parfaitement la prise de responsabilité des porteurs d'obligations, ici la communauté, envers les enfants. Ils sont une réussite du programme et leur modèle mériterait d'être répliqué.

Recommandation : Il pourrait être intéressant de procéder à une évaluation dédiée aux GS et participative pour identifier si des améliorations pourraient être apportées à leur fonctionnement et maximiser leur impact. Dans un second temps, une capitalisation pourrait être menée pour faciliter la réplication et le partage de ce modèle.

Pour finir, la mise en place des CPE et la formation de leurs membres permet l'identification et le monitoring des enfants victimes de violation des DE. Les CPE occupent une place centrale dans le programme et dans l'accomplissement de ses objectifs. En effet, ces structures représentent un baromètre sur le degré de respect/violation des DE, traduisant ainsi l'état de leur droit de vie, survie et développement. Il existe une complémentarité entre les CPE et les GS : les besoins identifiés par les CPE peuvent trouver écho dans le rôle des GS. Le partenaire FVS semble être connu et reconnu dans leur rôle et expertise de formation des CPE. Preuve en est que FVS est sollicité par différents représentants collinaires qui leur demandent leur appui dans la mise en place et formation des CPE. Une commune a pu être intégrée en cours de programme mais d'autres sollicitations viennent se heurter à la question des moyens (Cf. Critère Durabilité).

A la lecture des rapports de monitoring des CPE, on peut lire qu'il existe encore de nombreux freins à la réalisation des DE : « *pas suffisamment accès aux structures permettant la dénonciation des violations faites, anciennes mentalités de la communauté qui n'ont pas changées etc.* ». Il apparaît donc nécessaire de poursuivre la sensibilisation aux DE comme levier aux obstacles persistants.

Recommandation : De plus, des propositions doivent être faites pour assurer la protection des dénonciateurs dans le mécanisme de gestion des plaintes et ainsi lever certains freins de dénonciation de violation des DE et/ou favoriser la clôture de certaines situations de cas grave¹² où le recours au témoin fait partie intégrante de la procédure.

Résultat 4 : Le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant est renforcé dans toutes les décisions sociales et politiques.

Ce résultat contribue au changement intermédiaire « les titulaires d'obligations prennent des décisions dans l'intérêt supérieur de l'enfant ». Au moment de

12 Situation relevant de la justice, ne pouvant être résolue à l'amiable.

l'évaluation, les deux indicateurs de ce résultat sont largement dépassés. Il s'agit du nombre d'enfants pris en charge par la communauté, 14760 fin 2020 pour 11555 initialement prévus ; et du nombre de décisions favorables au droit de l'enfant pris par des autorités (éducatives, politiques, juridiques ...), 152 à fin 2020 pour 80 initialement prévues.

Les chiffres élevés du nombre d'enfants pris en charge par la communauté peuvent s'expliquer par la prise de conscience et l'investissement de la communauté vis-à-vis des enfants à travers les GS et les CPE. Comme mentionné plus haut, ces deux types de structures communautaires semblent être des remparts efficaces dans la lutte contre les violations des DE. Au fur et à mesure du projet les GS et les CPE augmentent ce qui a un impact direct sur le nombre d'enfants pris en charge par ces structures communautaires. De plus, les membres des CPE changent selon un cycle régulier ce qui in fine augmente le nombre de personnes formées aux DE et qui sont désormais plus conscients de leurs responsabilités vis-à-vis des enfants et jeunes.

Par contre, il est à rappeler que la compréhension des indicateurs par les partenaires a nécessité un travail d'homogénéisation en cours de programme. Cet indicateur a donc probablement été surévalué, par exemple par un comptage « cumulé » d'une année sur l'autre des enfants ayant reçu du matériel scolaire, et/ou par l'interprétation du terme « autorité ».

La majorité des décisions prises en faveur de l'intérêt supérieur de l'enfant proviennent des autorités scolaires qui sont de plus en plus ouverts au respect de leurs droits et participent à la mise en place d'espaces favorisant leur participation (création des clubs scolaires promouvant les droits de l'enfant) et leur insertion et protection (mise en place des groupes de solidarités pour lutter contre l'abandon scolaire, de comités mixtes élèves-enseignants pour monitorer les violations, etc..).

Concernant les autorités politiques et juridiques, les résultats effectifs semblent plus mitigés, même si une collaboration entre les services administratifs/police et les OSC existent bel et bien et a sans doute été renforcée par le programme via les différentes réunions de concertation au niveau central et décentralisé. D'après le partenaire FVS, cette collaboration fructueuse se traduit par le repérage et l'identification d'enfants en situation de migration transfrontalière, puis par leur réinsertion dans leur communautés et familles respectives.

Une activité de *plaidoyer pour la mise en place des services d'aide légale* n'a pu être réalisée par manque de budget. Il s'agissait de faire prendre en charge des frais de justice pour les jeunes qui en ont besoin par le Gouvernement Burundais. Le budget disponible pour cette activité ne permettait de la mettre en œuvre qu'au niveau provincial. Or, il s'agit d'une activité ambitieuse avec une portée d'envergure nationale, et qui implique donc des fonds plus importants pour sa mise en œuvre. Après concertation avec des partenaires spécialisés en plaidoyer et au vu de la fin proche du programme, il a été décidé d'abandonner cette activité qui au final n'a que peu d'intérêt d'être organisée au niveau local.

Recommandation : Les activités de plaidoyer, pour lesquelles des indicateurs ambitieux sont fixés, requièrent de s'allier à des organisations spécialisées sur le sujet, qui ont l'expertise et la connaissance des mécanismes politiques/juridiques et des acteurs à solliciter, et doivent être envisagées dès le début de mise en

œuvre du programme, en prenant en considération le calendrier législatif, pour avoir des chances d'aboutir¹³.

Résultat 5 : Les partenaires de KIYO mettent en œuvre des projets de qualité en matière des droits de l'enfant et travaillent en synergie.

Ce résultat contribue directement aux changements intermédiaires « *les partenaires sont plus efficaces, plus experts et légitimes pour la défense des droits* », « *il y a une création de réseaux et de synergies entre les partenaires pour regrouper leurs forces* » et « *il existe un soutien plus large aux droits des enfants* ». Pour mesurer ce résultat, les indicateurs portent sur le *nombre d'activités développées par les partenaires pour assurer leur durabilité financière* et sur le *pourcentage obtenu par les partenaires dans l'évaluation dans la mise en œuvre efficiente et durable de leur organisation*. Fin 2020, le premier indicateur accusait un retard (3 AGR pour 5 prévues¹⁴) mais les activités se sont poursuivies en 2021. OIDEB fait de la location de chaises pour cérémonies ; JJB dispose d'un salon de coiffure mixte ; FVS propose la location de salles et bureaux au sein de leur siège, un service traiteur et une boulangerie.

Recommandation : Il serait opportun d'évaluer et de documenter le retour sur investissement des partenaires pour mesurer précisément le degré d'impact de ces AGR sur leur organisation. Un outil a déjà été développé avec l'appui de KIYO mais doit encore être exploité dans le prochain programme. Les partenaires devront être formés à l'utilisation de cet outil et les résultats financiers des AGR documentés.

En parallèle des AGR devant permettre aux partenaires d'augmenter leur autonomie financière, la stratégie de KIYO repose sur du renforcement de capacité opérationnelles et organisationnelles afin de rendre les partenaires plus structurés et plus pointus dans leur mission de protection et de promotion des DE. Cet appui technique est ensuite évalué pour connaître le degré de satisfaction des partenaires. Fin 2020, le pourcentage obtenu par les partenaires dans l'évaluation dans la mise en œuvre efficiente et durable de leur organisation était de 84% ce qui traduit un degré de satisfaction des partenaires plutôt élevé. En entretien, le partenaire FVS a mis en avant la dimension participative de KIYO et son atout en termes de transfert de compétences : KIYO permet à ses partenaires d'identifier et de leur soumettre leurs besoins en formation selon un cycle régulier.

Le RC proposé par KIYO porte sur diverses thématiques (sur l'approche Droits, le monitoring de protection, les mécanismes de transmission et de gestion des plaintes, la rédaction de success stories, Excel Avancé...). Globalement, les retours sont positifs et les formations appréciées et jugées utiles pour les partenaires. Cependant, les rapports des partenaires ne donnent pas de détail sur les effets des formations mises en place par KIYO, la manière dont ils se les sont appropriées et mises en pratique, les changements qui ont pu avoir lieu en interne et qui traduisent des améliorations, des progrès. L'analyse du renforcement de capacités des partenaires fait l'objet d'un critère d'analyse dédié et est développé plus bas (voir page 16).

13 Recommandation en accord avec celle relevée lors de l'évaluation mi-parcours : *Recommandation n°13 Investir dans le plaidoyer au niveau national (via la collaboration avec une organisation plus spécialisée ?*

14 1 AGR développée par chacun des 3 partenaires OIDEB, FVS et JJB.

Efficiences

L'évaluation considère l'efficacité du programme comme globalement bonne. De manière générale, les activités sont réalisées conformément à la planification. L'épidémie de Covid-19 n'a pas eu d'impact notable sur la réalisation des activités. Des efforts sont faits par KIYO et ses partenaires pour réduire les coûts et favoriser l'efficacité du programme

La difficulté majeure relevée lors de l'évaluation à mi-parcours concernait les coupes budgétaires à répétition, obligeant les partenaires à être efficace « *par défaut* ». L'aspect positif de cette situation est que les partenaires, du fait de moyens financiers limités et des demandes récurrentes des bénéficiaires, ont mis à profit l'ABDE en incitant ces demandeurs à devenir acteurs de changement, aptes à répondre à leurs attentes par eux-mêmes (ou à en faire la revendication aux autorités concernées).

De manière générale, les activités sont réalisées conformément à la planification. En 2020, la crise épidémique de Covid aurait pu être source de freins notables à la réalisation des activités mais il s'avère que cela n'a pas (ou peu) été le cas. En effet, le gouvernement burundais n'a pas instauré de mesures restrictives et durables durant la pandémie qui auraient pu entraîner une baisse ou un arrêt des activités du programme. Cependant, KIYO a jugé préférable de mettre en suspens certaines activités qui par leur nature pouvait entraîner un risque pour les enfants et jeunes (activités de sensibilisation notamment). Une réflexion a eu lieu avec les partenaires pour trouver des alternatives sur comment permettre aux jeunes des GS de se regrouper en minimisant les risques liés à la crise sanitaire. D'un autre côté, les indicateurs pour certaines activités étaient déjà atteints au-delà de ceux planifiés ce qui a permis à KIYO et ses partenaires de ralentir le rythme de mise en œuvre des activités et ainsi privilégier la sécurité à la quantité.

D'autres actions ont contribué à l'efficacité dans la mise en œuvre du programme : citons par exemple le renforcement des capacités permettant aux partenaires et KIYO de se former mutuellement sans coût externe. Ceci permet également une meilleure cohésion et une complémentarité dans les activités du programme. Le partage des locaux - au niveau de KIYO aussi bien qu'au niveau des partenaires - a aussi permis de réduire les coûts fixes.

Partenariat et synergies

L'évaluation considère le partenariat et les synergies comme globalement bonnes, avec quelques points d'attention sur les synergies externes qui pourraient être renforcées et/ou développées pour permettre à KIYO et ses partenaires d'apprendre et de se renforcer sur des thématiques dont ils sont moins experts.

Déjà relevé lors de l'évaluation à mi-parcours, la relation partenariale avec KIYO semble être appréciée par les partenaires. En effet, le renforcement de compétences proposé par KIYO sur les aspects opérationnels et organisationnels constitue un atout pour les partenaires. La stratégie d'identification des besoins en amont, puis d'évaluation du partenariat en aval permet de répondre aux besoins et de donner une appréciation sur la qualité et les modalités de réponses

proposées par KIYO. Une recommandation de l'évaluation mi-parcours portait sur l'évolution de la relation partenariale, pour *aller du contrôle des activités vers une relation animée par une vision commune, une relation qui serait plus équitable*. Les partenaires de KIYO et d'autres partenaires externes impliqués de près ou de loin dans la synergie du programme peuvent aussi disposer d'expertises techniques (plaidoyer, genre etc.) dont KIYO pourrait tirer profit en termes d'apprentissage. D'après la représentante de KIYO, il semblerait que KIYO ait déjà eu une réflexion en ce sens en interne et souhaite à l'avenir promouvoir davantage le « *Renforcement mutuel de capacités* » et se placer aussi en position d'apprenant, plutôt que de poursuivre exclusivement dans le *renforcement de capacité* (à sens unique), et d'y associer des outils favorisant le partage de compétences et d'apprentissage mutuel. Cette nouvelle approche a été présentée aux partenaires qui ont été invités à réfléchir au domaine dans lequel ils sont le plus expérimentés pour partager leur expertise avec les autres¹⁵.

Une autre recommandation, plus opérationnelle, concernait l'organisation de deux cadres de coordination par an au minimum, réunissant KIYO et ses partenaires. Au moment de l'évaluation à mi-parcours, il n'y en avait eu qu'un en décembre 2018. Cette recommandation a été prise en compte et appliquée. Ces cadres de concertation permettent de faire le point avec tous les partenaires sur l'avancée du programme et de stimuler les synergies entre les partenaires. Par exemple, le partenaire FVS qui détient une expertise sur la mise en place et la formation des GS a pu renforcer les capacités du partenaire OIDEB sur l'épargne et le crédit pour leur permettre de mettre en place à leur tour des GS. D'après les comptes rendus disponibles,¹⁶ ces cadres de concertation permettent d'aborder un éventail assez large de sujets, que ce soit sur les aspects opérationnels du programme ainsi que sur les stratégies de mise en œuvre. Ils laissent toutefois apparaître quelques défis récurrents : manque de communication et de planification entre les partenaires pour les synergies internes, et manque de budget pour la mise en œuvre d'activités liées aux synergies externes. Pour chaque défi rencontré, des propositions sont élaborées, et le rapport opérationnel du 2^{ème} trimestre 2020 relate plusieurs activités mises en œuvre avec des partenaires externes et sur des thématiques variées (Croix Rouge de Belgique, SOS Village d'Enfant, RCN Justice & Démocratie et Avocat Sans Frontière) ce qui traduit un effort d'ouverture de KIYO et des partenaires opérationnels pour améliorer les synergies possibles et influencer sur la qualité de mise en œuvre du programme.

Recommandation : il pourrait être opportun d'associer, même indirectement, les organisations impliquées dans les synergies externes aux réunions des cadres de coordination. Cette contribution pourrait se faire en interne et transmise à KIYO en amont des réunions cadres de coordination sous le format suivant : rapide analyse SWOT de la relation entre le partenaire externe et KIYO et ses partenaires opérationnels ; recommandations / propositions d'amélioration dans la mise en œuvre du plan d'action. Ce procédé permettrait de recueillir, de documenter et prendre en compte le point de vue des partenaires externes.

Durabilité et impact

15 Rapport opérationnel FVS S1 2021

16 Comptes rendus 2019 et 2020

De manière générale l'évaluation permet de relever un certain nombre de changements témoignant du succès du programme. Et même si ces changements se limitent encore aux zones d'intervention du programme, ils démontrent que l'approche utilisée a été fructueuse. Ces changements ont été identifiés à travers les entretiens et la revue documentaire. Il est important de noter qu'une évaluation finale en desk review ne peut être qu'indicative et peu robuste en analyse d'impact.

Pour rappel, les impacts attendus portent sur trois niveaux :

1. Les bénéficiaires directs : les enfants. L'approche participative promue par l'ABDE et mise en pratique par les partenaires a sans doute été le facteur le plus déterminant. Le fait de les impliquer sur les enjeux du programme, dans des structures participatives de promotion et de protection des DE (clubs scolaires, GS, CPE), de leur proposer différentes formations permettant de développer leur compétences techniques, interpersonnelles, professionnelles... participe au renforcement de leur capacité d'agir, sur leur propre développement d'une part et au niveau de leur communauté également. Même si certains enfants et jeunes ont participé à des activités/événements à plus grande échelle, comme par exemple la Journée de l'Enfant Africain, il semblerait que les changements visibles s'appliquent et se limitent au niveau de leur communauté, ce qui est toutefois très encourageant. L'exemple le plus concret et le plus parlant relevé lors de l'évaluation concerne les formations en sensibilisation des DE qui permettent ensuite aux jeunes qui en ont bénéficié d'aller à la rencontre des membres de leurs communautés lorsqu'ils ont été informés d'une atteinte aux DE d'un de leurs pairs. Cet exemple démontre que ces jeunes ont (1) développé des techniques pour sensibiliser et défendre les DE ; (2) ont acquis une confiance en eux suffisante pour aller au-devant de situations et de sujets difficiles à aborder ; (3) sont devenus acteurs à part entière dans la promotion et la défense de leurs droits. Pour rappel, les indicateurs atteints fin 2020 et relatifs à la participation des enfants¹⁷ étaient bien au-delà de ceux planifiés et très encourageants pour la suite du programme.

Recommandation : Considérer les enfants et jeunes comme acteurs de changements et miser sur leur potentiel et leur participation directe a porté ses fruits. Cette approche est à renouveler dans le cadre de futurs programmes et il serait judicieux de proposer à ces enfants et jeunes de devenir ambassadeurs en diffusant et essaimant leur connaissances et expériences auprès d'autres enfants et jeunes, d'autres OSC engagées en faveur des DE, d'autres communautés, d'autres provinces.

2. Les bénéficiaires intermédiaires : parents, communautés, autorités. Il convient de s'attarder ici sur les GS et les CPE. Comme évoqué plus haut, la mise en place de GS semble être une réussite du programme. Ils témoignent d'une réelle prise de conscience et de responsabilité vis-à-vis des DE, en particulier pour garantir leur accès à une scolarité et à des services de santé. D'après la responsable de KIYO sur place et des rapports des partenaires, la communauté, par le biais des GS et de leur système d'épargne, se charge progressivement

17 1.1 : Nombre d'enfants et de jeunes qui sont acteurs dans la promotion et la défense de leurs droits, et 1.2 : Pourcentage d'enfants et de jeunes, par genre, pris en charge par le programme qui déclarent se sentir mieux entendus au travers des espaces de démocratie participative

d'acheter du matériel scolaire et de fournir des cartes de mutuelle pour les enfants les plus vulnérables. Ces actions, réalisées par les GS, se font de manière autonome, sans l'appui financier du programme. Les GS continuent toutefois de bénéficier d'un appui technique. C'est sans aucun doute un signe de durabilité et la mise en place et/ou l'appui à la création de ces structures communautaires sont des initiatives à répliquer.

Concernant les CPE, ils constituent un pilier de ce programme car il s'agit d'une structure dont la mission est d'identifier, recenser et référer tous les enfants, quelle que soit la nature de leur vulnérabilité et le type de violation de droit dont ils peuvent être victime. La mise en place des CPE et la formation de leurs membres sont donc déterminants pour assurer un suivi de qualité et dans la durée de la situation des DE dans les communes concernées. D'après les rapports de monitoring des CPE, on assiste à une légère baisse des atteintes aux DE sur cette dernière année et demi¹⁸, passant de 673 cas recensés (297 filles et 376 garçons) à 571 cas recensés (276 filles et 291 garçons). Les besoins restent nombreux. D'abord parce que les partenaires reçoivent des sollicitations récurrentes pour des besoins en formation, et aussi parce que les membres des CPE changent tous les 2 ans ce qui implique de former les nouveaux membres. FVS, dont un représentant a été interviewé pour cette évaluation, se sent outillé et en capacité de poursuivre les formations, même après la fin du programme ce qui est très encourageant. Toutefois, comme n'importe quelle OSC, ses moyens sont limités et ils ne pourront peut-être pas absorber la totalité des besoins et demandes. La rotation des membres des CPE tous les deux ans reste toutefois un défi en termes de cycles de formation et de ressources qui y sont dédiées. D'un autre côté, d'après FVS, une fois formé et leur mandat expiré, les ex-membres des CPE n'en demeurent pas moins sensibles et investi sur la question des DE. Leur engagement se poursuit dans la communauté, même en dehors du cadre des CPE.

Recommandation : Pour alléger cette charge liée à la formation récurrente des membres des CPE, il pourrait être opportun de réfléchir à la mise en place de mandats étendus pour un nombre limité de membres des CPE. Ils pourraient ainsi assurer une continuité dans le fonctionnement des CPE et être un « relais » de FVS auprès des nouveaux membres. Le mandat des CPE étant sous l'autorité du gouvernement, cette question devrait d'abord être approfondie entre KIYO et ses partenaires pour être ensuite proposer des recommandations sur la base de leurs expériences.

Pour augmenter l'impact des CPE, il convient également de continuer à travailler sur les freins et les leviers possibles aux dénonciations des atteintes aux DE (Cf. Efficacité – Résultat 3).

En ce qui concerne les autorités, un travail de plaidoyer a été mené permettant d'aboutir à certaines décisions en faveur des DE : suspension des amendes pour les enregistrements tardifs des naissances, interdiction d'exploitation des enfants comme main-d'œuvre dans les travaux de fabrication de briques, exemption de frais de scolarité pour les plus démunis ou inscription possible sans extrait d'acte de naissance, liberté provisoire pour les mineurs en conflit avec la loi. Toutes ces

18 Du 1^{er} semestre 2020 au 1^{er} semestre 2021 inclus dans les zones d'intervention de Ngozi, Kayanza, Rumonge, Bujumbura Rural et Bubanza.

mesures sont incontestablement des avancées en termes d'application des DE. En revanche, elles restent prises au niveau local (collinaire, scolaire, communautaire), ce qui explique aussi le résultat de l'indicateur élevé (152 décisions favorables au droit de l'enfant pris par des autorités à fin 2020). Un passage à l'échelle s'avère encore nécessaire pour que ce type de mesures soient appliquées au niveau national et pour se rapprocher de l'objectif de la TOC du programme : Droits des enfants garantis pour tous au Burundi.

Recommandation : il pourrait être intéressant afin de développer le plaidoyer politique au niveau national et son impact de documenter les retombées positives de ces mesures prises au niveau local et de les communiquer/diffuser pour pousser les autorités nationales à les appliquer à plus grande échelle : quels sont les effets sociaux, économiques, environnementaux... de telles mesures ? Pour être crédible et convaincant, cela nécessiterait de mettre en place un mécanisme d'observation et de recherche dans le temps pour obtenir des données fiables, et d'y associer dès le départ les autorités concernées pour s'assurer de leur intérêt et de leur engagement, mais également de s'allier à une/des organisations plus solides sur la thématique du plaidoyer qui pourrait guider KIYO et ses partenaires dans la mise en place d'un tel système.

3. Les bénéficiaires indirects : les partenaires. Ils ont pu bénéficier de diverses formations au cours du programme dans l'objectif de gagner en structuration (gestion de cycle de projet, Excel avancé...). Chacun des 3 partenaires a également développé des AGR même s'il est encore difficile d'avoir une visibilité sur les marges obtenues par ces AGR et donc de mesurer leur véritable effet en termes de durabilité financière. D'autres besoins sont encore à combler en termes de renforcement de capacités mais des priorités ont dû être faites. C'est ce type de compétences qui leur permettra d'être de plus en plus crédible et d'avoir de plus en plus de poids pour faire valoir les droits de l'enfant auprès des autres membres de la société civile et des acteurs institutionnels. A noter que le pourcentage obtenu par les partenaires dans l'évaluation dans la mise en œuvre efficiente et durable de leur organisation (indicateur 5.2) était de 84% fin 2020, ce qui est très encourageant.

Si un effort a été fait dans l'organisation de 2 séminaires annuels pour KIYO et ses partenaires, il semblerait que les aspects stratégiques et opérationnels aient été privilégiés pour assurer le bon déroulement du programme. En revanche, la théorie du changement est un sujet qui n'a pas forcément été retravaillé, bien qu'une recommandation ait été formulée à ce sujet lors de l'évaluation à mi-parcours. En effet, l'évaluation pointait du doigt le caractère complexe de la TOC et la nécessité de la retravailler pour la rendre plus « digeste », et illustrée d'exemples concrets pour faciliter son appropriation.

Recommandation : L'évaluation reformule la recommandation consistant à travailler pour opérationnaliser la TOC et la rendre compréhensible pour les partenaires, dans la conception de futurs programmes. La TOC est une méthodologie d'analyse et de planification qui nécessite d'être élaborée de concert avec les partenaires, et dont le design mériterait d'être simplifié pour faciliter sa compréhension. Il pourrait également être nécessaire de faire apparaître la place des partenaires dans le schéma de la TOC pour leur permettre

d'avoir à la fois une vision macro et micro et leur permettre ainsi de visualiser où et de quelle manière se situe leur contribution.

Mais ce qui ressort le plus concerne le changement de perception et de considération de la place et du potentiel des enfants. La participation effective des enfants qui a été promue par le programme a eu un impact sur les partenaires qui les considèrent désormais comme des acteurs de changements et non plus comme de simples bénéficiaires. Ce constat a été soulevé lors de l'entretien avec le partenaire FVS et la participation est régulièrement citée en point fort des activités réalisées par les partenaires (en particulier FVS) : « *La participation des enfants dans les différentes activités du projet (table rondes, CPE, causerie débat, groupe de parole) est une meilleure occasion pour les enfants d'exprimer leurs opinions* » ; « *La participation des enfants dans les tables rondes est une bonne occasion pour eux de s'imprégner des dangers et risques qu'ils encourent et leur permet d'adopter un comportement responsable* » ; « *Les activités de FVS s'inspirent sur le respect des quatre (4) principes fondamentaux de la CIDE (non-discrimination, intérêt supérieur de l'enfant, droit de vivre et survivre, participation)* » ; « *Au niveau de la participation de l'enfant, une formation y relative a eu lieu et cette formation concernait aussi bien les adultes que les enfants. C'était dans le cadre de la formation des CPE collinaires et Communaux de Mugamba à travers laquelle les enfants ont exprimé leurs opinions devant les adultes et autorités lesquelles opinions ont été prise en compte par ces adultes (ex dans le traitement des cas relatifs aux enfants qui abandonnent l'école, les adultes et autorités de l'école associent les enfants pour détecter ensemble les causes d'abandon scolaire. Les enfants donnent leurs avis et les adultes et autorités les considèrent pour une solution durable)* »¹⁹.

Ce programme a donc permis de sensibiliser les partenaires sur l'ABDE, susceptibles de la promouvoir à leur tour.

4.2. Thèmes transversaux

Genre

Déjà mentionné lors de l'évaluation intermédiaire de 2019, l'égalité de genre connaît quelques freins culturels. L'évaluation de la Politique Nationale Genre au Burundi de 2003 montre que *les femmes, dans leur grande majorité, continuent à subir de façon disproportionnée le poids de la pauvreté, de l'analphabétisme et de la culture. Elles sont encore victimes de graves violations de leurs droits humains et de leurs droits en matière de santé de la reproduction. Elles sont les premières victimes de la pandémie du VIH/SIDA*²⁰. Dans ce programme, le genre est pris en compte à différents niveaux : (1) Dans l'organisation interne des partenaires, qui veillent à ce qu'il y ait une représentativité égale femmes-hommes au niveau des instances dirigeante et du personnel opérationnel, c'est le cas du partenaire APRODEM par exemple²¹ ; (2) Dans la composition des structures communautaires mis en place et promues par le programme (GS, CPE, clubs scolaires) ; (3) Par une répartition égale des bénéficiaires lors des activités ; (5) Par des activités de prévention et de lutte contre les violences basées sur le genre et sur l'égalité des chances.

19 Extraits des rapports opérationnels FVS S2 2020 et S1 2021

20 Politique Nationale Genre du Burundi 2012-2025, Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, Juillet 2012.

21 Rapport opérationnel APRODEM S1 2021.

Il est à noter que les partenaires procèdent à une désagrégation des données sexo-spécifiques systématique dans leurs rapports. C'est un élément important à relever car ces données permettent d'avoir une meilleure visibilité sur les problématiques qui touchent davantage l'un ou l'autre sexe. C'est le cas par exemple dans les rapports de monitoring des CPE où l'on constate que les filles sont davantage (voire exclusivement) touchées par les violences sexuelles et que ce sont les garçons qui sont majoritairement touchés par les violences physiques. Il aurait été intéressant d'avoir une désagrégation de l'indicateur 1 par genre (*Pourcentage d'enfants, par genre, qui déclarent se sentir protégé par sa famille, sa communauté et les autorités décentralisées*) pour visualiser si la progression de ce pourcentage est la même pour les filles et les garçons²².

Environnement

Lors du développement du programme, les partenaires se sont penchés sur deux éléments concernant l'environnement : la réduction de l'impact sur l'environnement dû à leurs activités, mais aussi la réduction de l'impact que pourraient avoir les activités des bénéficiaires. N'ayant peu ou pas d'impact eux-mêmes, les partenaires se sont concentrés sur le développement d'alternatives à certaines activités des bénéficiaires qui sont nuisibles à l'environnement²³. FVS a créé des espaces amis de l'environnement pour que les membres des GS puissent échanger sur les questions liées à la protection de l'environnement. Le Drop in Center de OIDEB à Ngozi s'est doté d'un système de recueillement des eaux de pluies et d'un compost. Dans les écoles, APRODEM initie les élèves à la gestion des déchets avec la mise en place de poubelles et de composts.

La thématique *Environnement* est abordée systématiquement dans les rapports semestriels des partenaires qui doivent décrire comment elle est incluse dans leur organisation interne, et auprès des groupes cibles. De plus, d'après le partenaire FVS, chaque activité est mise en œuvre en ayant cette thématique à l'esprit.

5. Analyse du renforcement des capacités des partenaires

Comme relevé précédemment, la relation partenariale avec KIYO semble être appréciée par les partenaires. Cette relation repose sur une politique de renforcement de capacités (RC) élaborée sur la base d'un plan développé conjointement, et qui tient compte des besoins de chacun. Ce plan de RC est défini sur la base d'une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) réalisée par les partenaires et KIYO, respectivement, lors des réunions cadres de coordination organisées deux fois par an. Ces analyses permettent de mieux identifier les besoins en renforcement de capacités.

Les partenaires ont ensuite la possibilité de donner une appréciation des formations reçues par l'intermédiaire de leur rapport semestriel : une section « Gestion partenariale » y est consacrée avec (1) la liste des séances de renforcements des capacités et de networking avec KIYO ; et (2) le feedback du partenaire et recommandations (besoins, autres demandes, adaptations du plan de RC...). Globalement, les retours sont positifs et les formations appréciées et jugées utiles pour les partenaires. On retrouve généralement des remarques liées

²² La désagrégation est faite dans le PME au niveau des données des 4 partenaires mais pas de façon consolidée par année.

²³ Extrait du rapport d'évaluation à mi-parcours

au temps jugé trop restreint pour certaines formations. Une proposition intéressante a aussi été soulevée, celle d'organiser des partages d'expériences avec les autres partenaires de KIYO dans d'autres pays d'intervention (Rapport OIDEB S1 2021). Cette proposition mérite d'être étudiée car il est toujours intéressant d'apprendre d'autres pratiques mises en place dans d'autres contextes. Cela peut pousser les partenaires à être innovants et créatifs.

Le RC proposé par KIYO porte sur diverses thématiques. Par exemple, sur l'approche Droits, le monitoring de protection, les mécanismes de transmission et de gestion des plaintes, la rédaction de success stories, Excel Avancé... Des séances de contrôle et de vérification de documents, d'outils de collecte, de classement sont aussi mises en place par KIYO. D'après la représentante de KIYO, le « *Renforcement mutuel de capacités* » devrait être privilégié dorénavant pour ne plus fonctionner à sens unique et permettra à KIYO de se placer aussi dans une position d'apprenant et permettre aux partenaires d'être dans du transfert de compétences selon leurs domaines d'expertise respectifs.

Recommandation : Les feedbacks de formations des partenaires sont très succincts et mériteraient d'être étayés/argumentés, sur leurs demandes et attentes, mais surtout sur les effets des formations mises en place par KIYO, la manière dont ils se les sont appropriées et mises en pratique : Des restitutions ont-elles eu lieu en interne après les formations ? Quelles sont les améliorations observées depuis telle ou telle formation ? Un suivi et accompagnement individualisé et plus rapproché est-il nécessaire ? Ceci permettrait d'apporter des éléments concrets sur les effets des formations chez chaque partenaire.

Recommandation : il pourrait être intéressant pour KIYO de disposer d'un outil de diagnostic et d'analyse des capacités institutionnelles qui permettrait de disposer d'un état des lieux des capacités des partenaires locaux en début de partenariat, et de visualiser les progrès et acquis du partenaire en cours de programme. Cela pourrait valoriser l'expertise en RC de KIYO, et permettre aux partenaires d'identifier les points forts et points à renforcer sur les aspects organisationnels.

6. Leçons apprises

Participation des jeunes

Le programme, dans sa conception et sa stratégie de mise en œuvre, a mis l'accent sur la notion de participation des enfants et des jeunes. Il ressort que les partenaires ont été sensibles à cette approche et ont réussi à en voir les effets positifs au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme. D'abord perçus comme de simples bénéficiaires, ils sont désormais considérés par les partenaires comme acteurs de changement. En leur permettant de s'exprimer, de s'impliquer dans les débats et de réaliser des activités, les partenaires participent à lutter contre les stéréotypes dont ils sont victimes (manque de discernement des enfants et jeunes, avis et opinions non pris en compte). Et les enfants et jeunes, de leurs côtés, se sentent de plus en plus apte, en capacité d'agir pour eux-mêmes, leurs familles, leurs communautés. Au vu de ce constat, il apparaît nécessaire pour KIYO de miser sur le développement de capacités/empowerment des jeunes dans le cadre de futurs programmes pour

faire d'eux des acteurs de changement, dans la promotion et la défense des droits des enfants.

Monitoring et évaluation

La simple analyse des indicateurs traduit une atteinte des résultats et objectifs du programme. Dans les faits, l'interprétation des indicateurs est à nuancer. Il apparaît que les partenaires ont encore quelques faiblesses sur des tâches liées au suivi-évaluation (rapportage, planification...) ce qui nécessite de poursuivre l'appui au niveau organisationnel. Le turn-over chez les partenaires comme chez KIYO peut aussi être source de difficulté dans la compréhension et le rapportage de données. Cela a été le cas par exemple de la mauvaise compréhension de la part des partenaires concernant la définition du concept « d' autorité ». La plupart des partenaires associe à ce terme toute forme d'autorités (y compris les parents, les enseignants, les chefs de villages, etc.) ce qui peut créer une confusion au moment du rapportage des indicateurs. Ce constat a permis de mettre en avant la nécessité de dissocier les titulaires d'obligations en « autorités administratives », « communes » et « familles » dans la théorie du changement pour clarifier les attentes par rapport à ces différents types de titulaires (comme indiqué dans l'évaluation a mis parcours).

7. Conclusions et recommandations, ciblées par destinataire.

D'après les entretiens réalisés et la documentation disponible, les résultats du programme sont atteints au moment de l'évaluation et sont en bonne voie de l'être à la clôture du programme. De bonnes pratiques ont été identifiées, comme la participation et l'implication des enfants qui leur a été bénéfique mais qui a aussi fait évoluer l'approche des partenaires, les GS signes de durabilité du programme, les CPE comme baromètre de la situation des DE, et d'autres changements témoignant de l'amélioration des DE dans les communautés ciblées.

Quelques recommandations sont néanmoins formulées, qui pourraient améliorer l'efficacité des actions et leurs impacts dans le cadre de futurs programmes. D'autres efforts pourraient être faits en amont de programme sur les aspects de suivi-évaluation et sur la vision commune de KIYO et de ses partenaires à travers la théorie du changement. Voici les recommandations dont les justifications/explications se trouvent dans le présent rapport :

Table des recommandations

Nu m	Intitulé / description	Destinataire	Niveau de priorité (1 = haut ; 2 = moyen ; 3 = faible)	Partie du rapport
1	Dans le domaine des droits de l'enfant, favoriser l'engagement des acteurs	Bureau local de KIYO et	1	Efficacité / Résultat 1

	<p>institutionnels, qui sont des porteurs d'obligation incontournable, est indispensable pour assurer une mise à l'échelle des résultats obtenus et assurer leur pérennité. D'après KIYO, un plaidoyer direct envers les autorités publiques nationales peut sembler complexe dans le contexte du Burundi. Il est tout de même recommandé d'améliorer et de développer cette dimension à l'avenir. Il peut être envisager par exemple de mettre à profit les événements rassemblant les autorités (acteurs institutionnels) en leur transmettant des demandes/attentes précises et concertées au préalable entre les partenaires, et/ou mieux documenter les effets de ce type d'évènements (réactions, prises d'engagement, nouvelles collaborations / synergies, impact sur la qualité de la relation avec les acteurs institutionnels etc.).</p>	partenaires		
2	<p>Réfléchir à comment pourrait être mesuré l'impact des sensibilisations menées par les jeunes qui ont été formés sur cette thématique : sur l'aspect quantitatif (nombre de situations identifiées par les jeunes, nombre de rencontres menées...) et qualitatif (quelles actions/réactions suite à leurs interventions).</p>	Bureau local de KIYO et partenaires	3	Efficacité / Résultat 1
3	<p>Clarifier dès le départ et avec l'ensemble des partenaires la manière de comptabiliser et de définir les indicateurs, et ce, en tenant compte de leurs activités spécifiques respectives. Ce travail d'harmonisation devrait être documenté / capitalisé pour pallier d'éventuels turn-over au sein des équipes et éviter ainsi toute déperdition.</p>	KIYO HQ, bureau local de KIYO et partenaires	1	Efficacité / Résultat 2
4	<p>Capitaliser et répliquer le modèle des GS aux futurs programmes en procédant au préalable à une évaluation dédiée et participative pour l'améliorer leur fonctionnement et leur impact.</p>	KIYO HQ, bureau local de KIYO et partenaires	2	Efficacité / Résultat 3
5	<p>Réfléchir à la mise en place de points focaux genre dans les structures communautaires soutenues par le programme (GS, CPE, clubs d'enfant). Coupler cette mise en place à de la formation et du suivi de ces points focaux par les partenaires ou par le biais de synergies externes si nécessaires.</p>	Bureau local de KIYO et partenaires	1	Efficacité / Résultat 3

6	Des propositions doivent être faites pour assurer la protection des dénonciateurs dans le mécanisme de gestion des plaintes et ainsi lever certains freins de dénonciation de violation des DE et/ou favoriser la clôture de certaines situations de cas grave où le recours au témoin fait partie intégrante de la procédure.	Bureau local de KIYO et partenaires	1	Efficacité / Résultat 3
7	Les activités de plaidoyer, pour lesquelles des indicateurs ambitieux sont fixées, requièrent de s'allier à des organisations spécialisées sur le sujet, qui ont l'expertise et la connaissance des mécanismes politiques/juridiques et des acteurs à solliciter, et doivent être envisagées dès le début de mise en œuvre du programme, en prenant en considération le calendrier législatif, pour avoir des chances d'aboutir.	KIYO HQ, bureau local de KIYO	2	Efficacité / Résultat 4
8	Disposer d'un outil permettant d'évaluer et de documenter le retour sur investissement des partenaires pour mesurer précisément le degré d'impact de ces AGR sur leur organisation.	Bureau local de KIYO et partenaires	2	Efficacité / Résultat 5
9	Associer, même indirectement, les partenaires externes aux réunions cadres de concertation. Cette contribution pourrait se faire en interne et transmise à KIYO en amont des réunion cadres de concertation sous le format suivant : rapide analyse SWOT de la relation entre le partenaire externe et KIYO et ses partenaires opérationnels ; recommandations / propositions d'amélioration dans la mise en œuvre du plan d'action. Ce procédé permettrait de recueillir, de documenter et prendre en compte le point de vue des partenaires externes.	Bureau local de KIYO et partenaires	3	Partenariat et synergies
10	L'approche participative vis-à-vis des enfants est à renouveler dans le cadre de futurs programmes et il serait judicieux de proposer à ces enfants et jeunes de devenir ambassadeurs en diffusant et essayant leur connaissances et expériences auprès d'autres enfants et jeunes, d'autres OSC engagées en faveur des DE, d'autres communautés, d'autres provinces.	KIYO HQ, bureau local de KIYO et partenaires	2	Durabilité et impact / 1. Les bénéficiaires directs : les enfants.
11	Réfléchir à la mise en place de mandats étendus pour un nombre limité de	Bureau local de KIYO et	1	Durabilité et impact / 2.

	membres des CPE. Ils pourraient ainsi assurer une continuité dans le fonctionnement des CPE et être un « relais » de FVS auprès des nouveaux membres.	partenaires		Les bénéficiaires intermédiaires : parents, communautés, autorités.
12	Documenter les retombées <u>positives</u> des mesures prises par les autorités au niveau local en matière de DE et les communiquer/diffuser pour pousser les autorités nationales à les appliquer à plus grande échelle : quels sont les effets sociaux, économiques, environnementaux... de telles mesures ? Porter une réflexion sur la manière de recueillir des données fiables et dans le temps pour mesurer les changements en y associant les autorités concernées dans un souci d'adhésion, et en s'alliant à une/des organisations spécialisées en plaidoyer pour guider KIYO et ses partenaires.	KIYO HQ, bureau local de KIYO et partenaires	2	Durabilité et impact / 2. Les bénéficiaires intermédiaires : parents, communautés, autorités.
13	La TOC est une méthodologie d'analyse et de planification qui nécessite d'être élaborée de concert avec les partenaires, et dont le design mériterait d'être simplifié pour faciliter sa compréhension. Il pourrait être nécessaire de faire apparaître la place des partenaires dans le schéma de la TOC pour leur permettre d'avoir à la fois une vision macro et micro pour leur permettre de visualiser où et de quelle manière se situe leur contribution.	KIYO HQ, bureau local de KIYO et partenaires	2	Durabilité et impact / 3. Les bénéficiaires indirects : les partenaires.
14	Réfléchir à la possibilité d'organiser des sessions de partage d'expériences et de bonnes pratiques (en distanciel et/ou présentiel selon les possibilités) entre partenaires de différents pays d'intervention de KIYO. Ce partage d'expérience devrait aborder des sujets concrets et pratiques de manière à ce que chaque partenaire puisse s'en inspirer.	KIYO HQ, bureau local de KIYO et partenaires	3	Analyse du renforcement des capacités des partenaires
15	Essayer de s'orienter vers une analyse un peu plus fine des apports du RC opéré par KIYO en documentant les effets réels de ces formations dans l'organisation des partenaires.	Partenaires	2	Analyse du renforcement des capacités des partenaires
16	Élaborer un outil de diagnostic et d'analyse des capacités institutionnelles	KIYO HQ, bureaux	2	Analyse du renforcement

	permettant de disposer d'un diagnostic initial des capacités des partenaires et visualiser les progrès et acquis du partenaire en cours de programme ainsi que les points forts et points à renforcer sur les aspects organisationnels.	locaux de KIYO		t des capacités des partenaires
--	---	----------------	--	---------------------------------

8. Annexes

Documents analysés

- Programme DGD 2017-2021 Burundi
- Rapport d'évaluation intermédiaire 2019
- Rapport opérationnel 1^{er} semestre 2021 FVS
- Rapport opérationnel 1^{er} semestre 2021 OIDEB
- Rapport opérationnel 1^{er} semestre 2021 JJB
- Rapport opérationnel 1^{er} semestre 2021 APRODEM
- Rapport opérationnel 2^{ème} semestre 2020 FVS
- Rapport opérationnel 2^{ème} semestre 2020 OIDEB
- Rapport opérationnel 2^{ème} semestre 2020 JJB
- Rapport opérationnel 2^{ème} semestre 2020 APRODEM
- Rapport opérationnel 1^{er} semestre 2020 FVS
- Rapport opérationnel 1^{er} semestre 2020 OIDEB
- Rapport opérationnel 1^{er} semestre 2020 JJB
- Rapport opérationnel 1^{er} semestre 2020 APRODEM
- Rapport annuel 2020
- PME 2020 consolidé
- Rapport opérationnel consolidé 1^{er} semestre 2020
- Rapport opérationnel consolidé 2^{ème} semestre 2020
- Performance score 2020
- Leçons apprises 2018, 2019, 2020
- Compte rendu cadre de coordination 2020 et 2019
- Rapport monitoring CPE 1^{er} et 2^{ème} semestre 2020
- Rapport monitoring CPE 1^{er} semestre 2021
- Modules de formation (traitement de plainte, monitoring)

Personnes rencontrées

- Sandrine Sangwe, Représentante de KIYO au Burundi (21/09/21)
- Rémy NSENGIYUMVA, Responsable M&E FVS (27/09/21)